

La gazette des élus référents de sécurité routière

Numéro 10 -Décembre 2025

JOURNÉE TECHNIQUE DES ÉLUS AUTOUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le 27 novembre 2025 s'est tenue une journée technique des élus autour de la sécurité routière. Cette journée programmée sous l'impulsion de la DREAL en partenariat avec le CEREMA et l'assureur SMACL avait un double objectif :

- d'une part, apporter un éclairage technique, pratique et réglementaire sur les aménagements et les dispositifs de circulation,
- d'autre part, donner des outils concrets pour prendre des décisions éclairées, dans le respect des obligations légales, tout en répondant aux besoins spécifiques des territoires.

La sécurité routière n'est pas seulement une affaire d'infrastructures ou de réglementation : elle est au cœur de l'action publique locale. Le maire dispose d'une compétence essentielle : **la police de la circulation et du stationnement**, définie par le Code général des collectivités territoriales. À travers ses décisions – qu'il s'agisse d'aménager un carrefour, de réguler la vitesse ou de sécuriser les abords d'une école – son rôle est déterminant dans la prévention des accidents et la protection des usagers.

Cette compétence implique toutefois des responsabilités fortes. **Les aménagements sur la voirie doivent s'inscrire dans un cadre réglementaire clair, partagé et sécurisé.** C'est pourquoi il est indispensable de rappeler l'obligation de respecter à la fois **le Code de la route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière**.

Ces textes ne sont pas de simples recommandations : ils constituent le socle réglementaire qui garantit l'homogénéité, la lisibilité et la cohérence de la signalisation sur l'ensemble du territoire. Leur respect est une condition indispensable pour éviter toute ambiguïté pour l'usager, sécuriser les aménagements et limiter la responsabilité juridique des collectivités.

Une cinquantaine d'élus, de référents sécurité routière et de responsables de services techniques ont répondu présent à l'invitation de M. le Préfet.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents présentés lors de cette journée en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.securiteroutiere65.fr/index.php?page=actualites>

Fêtes de fin d'année

La fin de l'année est propice à l'organisation de manifestations festives dans de nombreuses communes.

Afin d'assurer un retour en sécurité des participants, le Bureau de la Sécurité Routière tient à votre disposition des affiches, des flyers « Sam », des éthylotests, n'hésitez-pas à en demander au plus en envoyant un mail sur pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr

